



## ADDITIF AU REGLEMENT DU STF MOTO CROSS-24MX POUR LA PARTICIPATION DES QUADS

RB6	Législation - Réglementation	Créé le : 13.03.2016 Modifié le 04.06.2016
-----	------------------------------	---

**Ce règlement mis à jour le 4 juin 2016, annule et remplace tous les précédents. Aucun autre règlement, aucun autre texte ne pourra y être annexé, sauf ceux édictés par la C.N.S. Moto, dans le cadre strict du Super Trophée de France Ufolep de Moto-Cross – 24 MX.**

### Article I. Définition.

La CNS Moto met en place un règlement spécifique de la catégorie Quad.

### Article II. Catégorie.

- **Quad.** Lorsque la catégorie est admise par l'organisateur, il ne peut y avoir délivrance d'un titre national qu'à la condition qu'il y ait 5 régions participantes qui auront fourni un classement régional, à défaut départemental qualificatif. La base de qualification est de 5 pilotes par région.
- Une seule série sera mise en place.
- En cas de surnombre, la CNS peut diminuer le nombre de qualifiés par région.

### Article III. Concurrent(e)s.

Le Super Trophée de France Ufolep de Moto-Cross – 24 MX, catégorie Quad est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence Ufolep R6 en cours de validité et dont l'âge minimum est fixé comme suit (cf. Annexes Sports Mécaniques Moto).

- 250 cc (2 ou 4 Temps) : avoir 16 ans révolus à la date de référence.
- Au-dessus de 250 cc (2 ou 4 Temps) : avoir 18 ans révolus à la date de référence.

Pas de dérogation aux conditions d'âge pour les féminines.

La licence sport motocycliste est obligatoire pour tous les pilotes, quel que soit leur âge. (cf. Document délivrance licence sport motocycliste).

### Article IV. Machines.

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

Définition : Un quad est un véhicule à quatre roues et dont les roues arrière assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal.

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote. - Un moteur de moto peut-être utilisé - Tout système différentiel de transmission est interdit.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre. - Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder 12 pouces de diamètre.
- Les roues à bâtons et à rayons ainsi que les jantes en carbone sont interdites. - La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm, quelque soit la compression de l'amortisseur, mesure prise en charge (pilote sur la machine).
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente.
- La plaque arrière sera en plastique souple. - Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot en matière dur non saillant et non coupant à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle ( ne devant pas représenter un signe ostentatoire) devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et du châssis. Afin d'empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.

- Afin d'éviter toute intrusion des pieds du pilote entre les roues arrières et les nerfs bars, ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre ces nerfs bars et les gardes boue arrières. - Un coupe-circuit à arrachement avec mise à la masse interrompant le circuit primaire de l'allumage doit être relié au pilote sur le corps.
- La direction doit être assurée par les roues avant.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. - Segment de sortie de boîte obligatoire. - Segment de protection chaîne obligatoire.
- Pare-choc avant type croix de malte interdit. Aucune partie saillante ne sera acceptée.
- Protection chaîne et disque d'origine autorisée et protections arrières obligatoires.
- La télémétrie est interdite.
- Les gardes boue doivent être en matériaux souples.
- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.
- "Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb SP95 ou SP98 vendue aux pompes routières sans additifs, conforme aux spécifications de la FIM". - La capacité du réservoir ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon (la parallèle des 2 poignées).
- Contrôle du niveau sonore : identique au moto-cross, la mesure sera prise avec le pilote sur la machine.
- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.
- Les plaques frontale et arrière auront un fond blanc, avec numéros noir. Les coins des plaques devront être arrondis. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.  
Dimension de la plaque avant 15 x 20 cm  
Dimension de la plaque arrière 23 x 28 cm  
Dimension des chiffres 14 cm de haut minimum et 2,5 cm d'épaisseur.

Les plaques de couleurs « Fluo » sont interdites, la publicité ou toute marque distinctive est interdite sur les plaques et sur les numéros.

**CONTROLE TECHNIQUE APRES CHAQUE COURSE** Immédiatement après chaque manche, un contrôle sonomètre pourra être effectué sur les machines des 5 premiers pilotes.

Avant chaque manche, les machines pourront être vérifiées et tout changement concernant les éléments cités ci-dessus doivent être signalé au commissaire du parc fermé qui pourra demander un nouveau contrôle.

Toute machine jugée non conforme pourra être refusée au départ par le Directeur de Course.